



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° AO/Z00/DBA/099/2026



**FOURNITURE ET INSTALLATION DE DEUX (2) MACHINES DE TRI DE TYPE BPS C5-9
DANS LES AGENCES PRINCIPALES DE DAKAR ET DE COTONOU**

Mai 2026

PREMIÈRE PARTIE : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège, à Dakar (Sénégal) ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), sis à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

SECTION I : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Conditions de participation

La participation au présent appel à concurrence est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du cahier des charges.

Toutefois, les sociétés impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption, les pratiques collusoires, frauduleuses ou coercitives, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.2. Frais de soumission

Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.3. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.4. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, [8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO], et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de ce marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

A ce titre, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies par le transitaire du fournisseur en relation avec les services compétents de la BCEAO, le cas échéant.

I.5. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

I.6. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

L'absence du document susvisé dans la soumission constituerait un motif de rejet de celle-ci.

I.7. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat de base.

I.8. Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera déclarée non conforme.

I.9. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité technique, à l'évaluation financière et au classement des offres reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées à l'article I.1, alinéa 2, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de l'examen de leur conformité aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres, d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à cent pour cent (100%) des livrables proposés.

I.10. Vérification de la qualification des soumissionnaires

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité, du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires. Si le résultat n'est pas satisfaisant, le soumissionnaire est déclaré non qualifié au profit de celui classé second, qui sera soumis aux mêmes contrôles.

I.11. Attribution du marché

Le marché sera attribué à un soumissionnaire dont l'offre est jugée économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Préalablement à l'attribution du marché, la BCEAO s'autorise à procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constitue un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle invitera le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.12. Publication des résultats et notification du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats.

Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat lui sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.13. Confidentialité

Dans le cadre de la présente procédure, chaque partie s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le fournisseur sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution de ses prestations ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le fournisseur ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le fournisseur répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer ou détruire, sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date de prise d'effet de la protection, les documents, rapports et données et autres informations qu'elle juge confidentiels.

I.14. Assurance

Le soumissionnaire retenu et/ou son sous-contractant éventuel devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison.

I.15. Litiges et contestations

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

SECTION II : DISPOSITIONS PARTICULIERES

I.16. Objet

Le présent dossier d'appel d'offres a pour objet la fourniture et l'installation de deux (2) machines de tri, ci-dessous précisées ou similaire :

- machine de tri de type BPS C5-9 à l'Agence Principale de Cotonou ;
- machine de tri de type BPS C5-9B à l'Agence Principale de Dakar.

I.17. Allotissement

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

I.18. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux dans le cadre du présent appel d'offres.

I.19. Options

La proposition d'options est autorisée dans le cadre de cet appel d'offres. Toutefois, la validation de celles-ci reste à la discrétion de la Banque Centrale.

I.20. Variantes

Aucune variante n'est sollicitée dans le cadre de cet appel d'offres.

I.21. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les quatre **(4) parties distinctes** ci-après :

- une lettre de soumission dûment signée par le responsable habilité ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

I.21.1. Lettre de soumission

Le candidat devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en **Annexe I**, précisant tous les éléments de son offre. Cette lettre devra être signée par le représentant dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.21.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire devrait comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- la fiche d'information du soumissionnaire dont le modèle est joint en **Annexe II**.
 - une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ainsi que les copies des documents attestant du statut juridique et du numéro d'immatriculation de la société au registre de commerce ;
 - l'agrément du fabricant ;
 - le nom du représentant local pour la prise en charge des réparations pendant la période de garantie, le cas échéant ;
 - le nom du transitaire local pour les formalités douanières ;
 - l'attestation d'immatriculation et de paiement des cotisations à l'Institution de sécurité sociale et fiscale.
-

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir un relevé d'identité bancaire conforme aux normes de codification bancaire internationales.

I.21.3. Offre technique

L'offre technique devra comprendre :

- les spécifications techniques et fonctionnelles des machines proposées, conformément aux exigences définies dans la deuxième partie du présent dossier d'appel d'offres ;
- la liste des pièces de rechange ainsi que des pièces d'usure rapide avec leur périodicité de remplacement (mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle, autres.) ;
- la description du service après-vente ainsi que du personnel chargé de l'entretien des machines appuyée des curriculum vitae.
- la liste d'au moins trois (3) références de projets similaires réalisés justifiées par des attestations de bonne exécution ;
- la durée de vie des machines ;
- la garantie constructeur ;
- toute autre information technique jugée utile.

I.21.4. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils devront être fermes, non révisables et comprendre :

- le devis détaillé pour la fourniture des machines ;
- les frais de livraison et d'installation des machines, le cas échéant ;
- le prix des pièces de rechange ainsi que des pièces d'usure rapide ;
- les coûts liés aux prestations de maintenance suivant les trois (3) options suivantes : main d'œuvre simple, main d'œuvre avec fourniture de pièces de rechange, assistance technique ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

Leurs prix devront figurer séparément sur des bordereaux et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison dans les locaux de la Banque Centrale (transport, assurance, transit départ et arrivée, déchargement, dépotage).

Toute prestation ou service proposé par le candidat dans son offre et pour lequel aucun prix n'est fourni sera considéré comme inclus dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

I.22. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins **120 jours à compter de la date limite de dépôt** de celles-ci.

I.23. Date et heure limite de transmission des offres

Les offres devront être exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard le **lundi 8 juin 2026 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre **“AO - 099 - 2026 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE DEUX (2) MACHINES DE TRI DE TYPE BPS C5-9 DANS LES AGENCES PRINCIPALES DE DAKAR ET DE COTONOU”**.

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

I.24. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les candidats pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au plus tard cinq (5) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres, à l'adresse : courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int.

Toutes les demandes de renseignements parvenues au-delà du délai précité ne seront pas prises en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int

A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site internet de la Banque.

I.25. Délai d'exécution

Le délai d'exécution devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un millième (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

I.26. Lieu d'exécution de la prestation

La livraison et l'installation des machines de tri se fera sur dans les Agences Principales de la BCEAO basée à Dakar (Sénégal) et Cotonou (Bénin).

I.27. Réception

La réception interviendra en deux (2) temps, selon les modalités suivantes :

- réception provisoire après l'installation des machines et le constat de leur bon fonctionnement ;
- réception définitive, à la fin de la période de garantie, après la levée de toutes les réserves émises et la confirmation, à l'usage, du bon fonctionnement des machines livrées.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux Parties.

I.28. Modalités de paiement

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un établissement de crédit
-

reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie sera effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du bordereau de livraison ;

- soixante-cinq pour cent (65%), à la l'installation conforme des machines, attestée par la signature du procès-verbal de réception provisoire ;
 - cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable dès la réception définitive, ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement de crédit reconnu par la BCEAO.
-

DEUXIÈME PARTIE : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DES MACHINES DE TRI

SECTION I : CARACTÉRISTIQUE DE LA MACHINE DE TRI DESTINÉE À L'AGENCE PRINCIPALE DE COTONOU

La machine recherchée est de type « **BPS C5-9** ». Elle devra être capable d'effectuer simultanément en une même opération le tri des billets émis par la BCEAO par qualité (bon ou mauvais) et leur ventilation par lettre d'identification du pays d'émission (marqué sur les billets).

Elle doit avoir les caractéristiques minimales suivantes :

- capacité du bac d'alimentation : jusqu'à 1 500 billets
 - modalité d'alimentation de billets : continu
 - vitesse de traitement : jusqu'à 1 050 billets par minute
 - dimensions des billets à traiter :
 - largeur : comprise entre 60 et 80 mm ;
 - longueur : comprise entre 100 et 180 mm
 - présentation minimale des modules de sortie :
 - 2 modules de sortie format standard, avec 4 poches chacun et chaque poche pouvant contenir jusqu'à 250 billets, configurable à souhait de 1 à 250 billets
 - 2 casiers de rejet d'une capacité allant jusqu'à 250 billets, dont 1 (casier configurable comme poche de sortie
 - chaque poche devra être munie d'un afficheur de nombre de billets
 - dispositif de commande : écran tactile couleur 7 pouces (au minimum), permettant le contrôle et la visualisation des commandes, des opérations, ainsi que des données statistiques de traitement
 - mise à jour logicielle : par interface USB (4x interfaces USB 2.0) ou autre à préciser
 - Interface donnée LAN
 - compartiment Fail Safe pour l'élimination facile des bourrages
 - Impression des données : disponibilité d'une imprimante (caractéristiques à préciser)
 - configuration minimale des capteurs : permettre la détection complète des deux faces du billet, vérifier et reconnaître sur chaque billet, les critères d'authenticité et de qualité ci-après :
 - détection du format
 - détection des dénominations et des lettres d'identification du pays d'émission de la BCEAO
 - détection des orientations
 - détection des caractéristiques fluorescentes et magnétiques et (soft et hard) des encres et du fil de sécurité
 - détection des encres infrarouges absorbantes et/ou transparentes
 - détection du papier avec/sans azurants optiques
 - détection des billets multiples
 - détection des billets avec une bande adhésive
 - détection des trous et des déchirures
 - détection des cornes manquantes ou pliées, des tâches, des parties manquantes et des plis Z
 - détection de la flaccidité du billet
-

-
- configuration du système : la machine devra être livrée avec un outil de configuration permettant le paramétrage interactif des fonctions et des modes de traitement
 - modes de traitement : jusqu'à 50 modes de traitement paramétrables
 - connexion de l'interface utilisateur : par câble ou autre à préciser
 - position de l'interface utilisateur : ajustable par l'opérateur
 - sécurité : conforme aux normes CE
 - niveau sonore : selon la norme EN 13023-2003, ISO 11202 (dB (A)), DIN 45 635 etc : ≤ 75 dB (A) ;
 - encombrement (LxlxH), conditions ambiantes de fonctionnement, puissance et protection électrique : à préciser ;
 - alimentation électrique : monophasé 220-230 V/50 Hz.

SECTION II : CARACTÉRISTIQUE DE LA MACHINE DE TRI DESTINÉE À L'AGENCE PRINCIPALE DE DAKAR

La machine recherchée est de type « **BPS C5-9B équipée d'un module de banderolage intégré** ». Elle devra être capable d'effectuer simultanément en une même opération le tri des billets émis par la BCEAO par qualité (bon ou mauvais) et leur ventilation par lettre d'identification du pays d'émission (marqué sur les billets).

Elle doit ainsi avoir les caractéristiques minimales identiques à celles précisées dans la "SECTION I" ci-dessus, et intégrer un module de banderolage automatique.

TROISIÈME PARTIE : ANNEXES**Annexe 1 : Lettre de soumission** (à reprendre sur papier en-tête du soumissionnaire)

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR - BCEAO/SIEGE

Objet : Fourniture et installation de deux (2) machines de tri de type BPS C5-9 ans les Agences Principales de Dakar et de Cotonou

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre de prix pour *[Indiquer l'objet de l'appel d'offres]*, pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours au moins pour compter du *[indiquer la date limite de dépôt des offres]*.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites ci-dessous dans le cadre de cet appel offres sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification :

1. Nous avons lu et compris les dispositions du présent dossier d'appel d'offres, et nous acceptons d'être liés par celles-ci.
2. Nous proposons de réaliser l'objet de cet appel d'offres dans les taux et prix indiqués dans l'offre financière incluse dans notre soumission.
3. Comme le prévoit le dossier d'appel d'offres, les prix mentionnés resteront fermes pendant la durée du contrat.
4. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts pouvant remettre en cause notre participation au processus d'acquisition et à l'attribution du contrat.
5. Nous n'avons pas été déclarées inéligibles par la Banque Centrale.

Nous prenons l'engagement de respecter scrupuleusement les lois en vigueur dans notre pays d'enregistrement et le pays dans lequel le contrat est exécuté.

Nous comprenons que vous n'êtes nullement tenus à l'obligation d'accepter la proposition la moins disante, ni l'une quelconque des propositions que vous recevez.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si elle est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Nous confirmons que le soussigné est autorisé à engager le(s) soumissionnaire(s) à respecter les obligations contenues dans le dossier d'appel d'offres et le contrat.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement :

ANNEXE 2 : Fiche d'Information du Soumissionnaire (à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans le dossier de présentation)

Description	Détail		
Nom légal du soumissionnaire	<i>En cas de groupement , préciser toutes les sociétés</i>		
Forme juridique			
Année de création / début exercice			
Nature d'activités			
Adresse juridique, Ville, Pays			
Informations Bancaires (RIB)			
Données Administratives			
Noms	Numéro	Date de délivrance / validité	L'Autorité Signataire
Régistre de commerce			
Capital social			
Quitus Fiscal			
Attestation de régularité sociale			
Données Financières des trois dernières années			
	Année N-1	Année N-2	Année N-3
Bilan			
Capitaux propres			
Chiffre d'affaires			
Résultats nets			
Capacité d'autofinancement			

Références similaires				
Objet du marché	Références client	Valeur contrat	Période	Détail du marché

Signature du représentant habilité : ___

Nom et titre du signataire : ___

Nom de l'entreprise ou du groupement : _____
